

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Le Journal officiel publie enfin un rapport quelconque sur les dernières élections.

La forme polémique de ce document, inusitée en pareil cas, indique assez les préoccupations du gouvernement.

Au lieu d'une statistique froide, impartiale, rigoureuse comme les chiffres, nous avons vu un article de journal qui nous apprend combien il y a de bonapartistes, de légitimistes, de radicaux et de républicains élus.

Cette classification officielle des opinions est fort différente du compte fait par les journaux des divers partis. Le gouvernement affirme qu'elle établit « la vérité rigoureuse, malgré ce que débitent des partis qui veulent se faire croire forts. »

Le statisticien de M. Thiers a sans doute des grâces d'état particulières pour discerner avec autant de certitude les nuances d'opinion de chaque élu, qui font qu'il y a tout juste 494 républicains modérés et 867 conservateurs libéraux, sans compter 94 bonapartistes « à tort ou à raison. »

Les journaux révolutionnaires ne manqueront pas de se récrier violemment contre la réduction de leurs radicaux. Il n'y en a plus que 201 ! Et cependant ils avaient triomphé dans toute la France ! Voici qu'il y a maintenant presque autant de légitimistes, 194 ! Bien mieux, le gouvernement affirme que les radicaux et les légitimistes voteront pour le gouvernement dans les occasions décisives : ce qui rend le triomphe du gouvernement complet.

Après cela, il ne reste plus qu'à rendre grâces aux dieux. Demain, sans doute, le ministre des cultes, membre de l'Internationale, ordonnera un Te Deum solennel dans la chapelle panthéologique de M. Thiers, pour célébrer l'heureux événement qui confond tous les partis et toutes les opinions dans la République universelle de M. Thiers.

Nous donnons ci-après la note du Journal officiel :

« Certains journaux, ceux notamment qui représentent aujourd'hui le parti le plus remuant, essaient de dénaturer le résultat des dernières élections. Voici, à cet égard, la vérité scrupuleusement recueillie sur les états envoyés au gouvernement, et, quant aux qualifications attribuées aux divers élus, fondée sur la notoriété locale, seule digne de foi.

Il y a environ 1,850 choix connus sur 2,860 environ qui étaient à faire. Les choix non connus dépendront, pour la plupart, d'un second tour de scrutin.

Sur ces 1,850 élus, on peut en attribuer :
94 au parti dit bonapartiste, à tort ou à raison.
194 aux légitimistes.
201 aux radicaux.

Total : 489

Par contre, on compte 494 républicains modérés et 867 conservateurs libéraux, acceptant

franchement la République et voulant qu'elle soit loyalement pratiquée : total, 1,361 élus appuyant le gouvernement actuel, contre 489, si tous les radicaux et les légitimistes s'entendaient pour voter contre lui. Or, ce qui se passe tous les jours dans l'Assemblée nationale et dans les conseils municipaux prouve que les radicaux et les légitimistes modérés votent pour le gouvernement dans toutes les occasions décisives. Ce seraient donc 200 voix à joindre aux 1,361 votant habituellement pour lui, c'est-à-dire 1,500 ou 1,600 contre 200 à 250.

« Teille est la vérité rigoureuse, malgré ce que débitent des partis qui veulent se faire croire forts, supposant apparemment que le dire c'est l'être.

« Ils se trompent pourtant, et chaque expérience nouvelle leur prouve que le pays comprend à qui il doit ses malheurs et à qui il ne veut plus en devoir de pareils. »

On lit dans la Correspondance provinciale de Berlin, en date du 11 octobre, au sujet du traité douanier :

« M. Pouyer-Quertier est arrivé à Berlin pour conduire, s'il est possible, à une conclusion satisfaisante les importantes négociations depuis plusieurs jours pendantes. Pour la France, il s'agit d'obtenir l'évacuation anticipée d'une partie des départements encore occupés par nos troupes.

« Aux termes du traité de paix conclu avec la France, le quatrième demi-milliard doit être payé le 1^{er} mai 1872, et l'occupation allemande ne doit plus dès lors embrasser que les six départements de la Champagne et de la Lorraine française, ainsi que le territoire formant le rayon de la forteresse de Belfort.

« Or, le vœu général, en France, est de voir cette limitation de l'occupation allemande s'effectuer avant le terme fixé par le traité. Toutefois le gouvernement français a reconnu que, même en employant toutes ses ressources, il ne lui est pas permis d'opérer immédiatement le versement du quatrième demi-milliard en la forme convenue contractuellement, c'est-à-dire en espèces métalliques, billets de banque ou en traites escomptables de premier rang, à moins d'exposer la situation monétaire du pays à une crise redoutable. En ces conditions, le gouvernement français devait accepter avec satisfaction une proposition qui lui offrait la possibilité d'obtenir très-promptement, et en évitant le danger d'une crise financière, l'évacuation des six départements susnommés.

« Du côté de l'Allemagne notamment, on avait donné à entendre que l'on consentirait à une évacuation avant le terme fixé, si, d'une part on donnait des garanties financières suffisantes du paiement du quatrième demi-milliard, et si, d'autre part, la France voulait maintenir ouverts pour quelque temps encore les débouchés accoutumés des produits manufacturés de l'Alsace-Lorraine.

« Notre gouvernement n'avait personnellement aucune raison, soit financière, soit politique, de consentir à une convention relative à l'évacuation anticipée des six départements. Le vœu seul d'assurer à l'industrie de l'Alsace-Lorraine un délai

plus long pour lui faciliter la transition de son ancienne à sa nouvelle situation, a pu le déterminer à ouvrir des négociations dans ce sens. Il va sans dire que ces négociations portaient de l'hypothèse préalable que les garanties financières du prochain paiement du quatrième demi-milliard seraient assurées d'une façon positive.

« Des pourparlers préliminaires sur ces bases avaient été engagés, non sans perspective de succès, entre les plénipotentiaires de l'Allemagne et de la France, lorsque M. Thiers, président de la République, demanda l'approbation d'un projet de traité avec l'Allemagne à l'Assemblée nationale qui était sur le point d'interrompre ses travaux pour un temps assez long. Déjà ce projet du gouvernement, tant en ce qui concerne les garanties financières qu'en ce qui touche à la situation douanière de l'Alsace-Lorraine, ne répondait pas entièrement aux conditions préalables telles qu'on les entendait du côté de l'Allemagne.

« Mais l'Assemblée nationale française s'est éloignée davantage encore des bases convenues et a formulé de son côté, au point de vue de l'importation des produits français dans l'Alsace-Lorraine, des conditions auxquelles on ne pouvait donner suite sans jeter la confusion dans le système douanier du nouveau pays d'empire et de l'Allemagne elle-même tout entière.

« La décision de l'Assemblée nationale reposait virilement sur des illusions de mainte nature, tant au sujet de la situation de l'Allemagne dans cette affaire qu'au point de vue de la situation financière de la France que l'on croyait de nature à permettre au gouvernement le versement effectif immédiat du quatrième demi-milliard.

« En vain M. Thiers a combattu résolument ces erreurs et assuré qu'il ne pourrait réunir les ressources pécuniaires nécessaires sans jeter le marché financier dans la plus profonde perturbation. Aussi M. Thiers croyait-il de son devoir de consentir à une proposition qui ne comportait que des garanties financières, au lieu du paiement effectif, et qui offrait à la France l'avantage d'obtenir immédiatement l'évacuation de six départements et de voir l'armée d'occupation réduite à 50,000 hommes et à 12,000 chevaux. — « Repousser de telles offres, disait M. Thiers, ce serait un véritable crime. »

« Néanmoins, l'Assemblée nationale a pris une décision qui réduirait à néant la convention projetée. Toutefois, les négociations ont été peu de temps après reprises entre les deux gouvernements.

« Du côté de l'Allemagne, on a nettement indiqué et précisé, tant au point de vue des garanties financières qu'à celui des facilités continuées en faveur des produits de l'Alsace-Lorraine, les conditions indispensables moyennant lesquelles la France peut obtenir l'évacuation anticipée qu'elle désire.

« Le gouvernement, qui, aujourd'hui comme alors, attache un grand prix à l'issue favorable des négociations, au point de vue de l'affranchissement plus prompt du territoire français livré à l'occupation allemande, semble résolu à conduire, sous sa responsabilité, l'affaire à son terme, et dans le but d'écartier toutes les difficultés encore

existantes, notamment en ce qui concerne les garanties financières, il a muni M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, des pleins pouvoirs nécessaires pour traiter directement avec le prince de Bismarck chancelier de l'empire. »

Le Journal officiel publie la note suivante, annonçant la conclusion du traité douanier.

« Avant-hier, 12 octobre, ont été signées à Berlin trois conventions : une territoriale pour certaines rectifications de frontières, une financière entraînant l'évacuation des six départements de l'Est, une douanière relative au régime douanier et temporaire de l'Alsace-Lorraine.

« La convention territoriale aura besoin de la ratification du Parlement allemand et de l'Assemblée nationale française.

« La convention financière n'aura besoin que de la ratification du Président de la République, laquelle va être donnée immédiatement, et l'évacuation des six départements commencera sur-le-champ, pour être terminée obligatoirement dans l'espace de quinze jours.

« Au lieu des signatures des maisons de banque d'abord demandées, le gouvernement impérial allemand a déclaré que les signatures du Président de la République et du ministre des finances lui suffisaient. Il n'y aura donc plus, pour cette partie de l'indemnité de guerre, de nouvelle émission de papier sur l'étranger.

« Enfin, quant à la convention douanière, les arrangements antérieurement convenus ont été à peu près maintenus ; mais la durée des traitements exceptionnels accordés à l'Alsace-Lorraine a été réduite d'un an et demi à un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872.

« Tel est ce traité qui réduit à six départements l'occupation étrangère, qui s'étendait à quarante départements il y a huit mois.

LA COMMISSION DE PERMANENCE.

Il devient de plus en plus difficile de se renseigner sur les agissements de la commission de permanence.

« A voir les précautions dont elle s'entoure pour que le secret des délibérations ne transpire pas, à voir l'air affairé de M. Baze, faisant des rondes fréquentes pour tâcher d'apercevoir le moindre indiscret, on croirait que ce nouveau conseil des Dix s'occupe réellement de choses sérieuses.

« Il n'en est rien ! Malgré les consignes, malgré les huissiers, malgré M. Baze lui-même, le besoin de publicité éprouvé par la plupart de nos honorables est tel, qu'à peine la séance terminée, nous savons exactement tout ce qui s'y est passé.

« La dernière réunion se composait de vingt membres de la commission (nous ne nommerons pas les cinq absents, qui semblent prendre l'habitude de ne jamais assister à aucune séance), présidés par M. Vitet, vice-président de l'Assemblée nationale, dont le bureau était, en outre, représenté par MM. de Castellane et de Remusat, secrétaires, Princeteau, et Baze, questeurs.

« Après avoir parlé de la mort de M. Lambrecht et avoir exprimé combien ils ressentaient la grandeur de la perte éprouvée par le conseil des mi-

nistres, plusieurs députés se sont occupés de son successeur.

Le choix du Président de la République a été généralement approuvé, et il n'en pouvait être autrement. M. Périer appartient au centre droit, et les membres de la commission siègent en grande partie dans les deux centres.

Les députés de retour de leurs départements ont entretenu leurs collègues du résultat des élections aux conseils généraux et de l'état général de l'esprit public.

Ce dernier les satisfait, et la situation du pays leur paraît aussi bonne que possible, étant donné le provisoire dans lequel nous vivons; il n'en est pas de même des élections, dans lesquelles beaucoup d'entre eux sont restés sur le carreau.

Plusieurs faits ont été racontés qui prouvent, d'une part l'ingérence officieuse de certains préfets qui ont cherché à guider l'opinion publique, d'autre part le côté violent des polémiques engagées, et la mauvaise foi qui tend à prendre une trop grande place dans des luttes qui ne devraient être que courtoises.

Dans le Nord, par exemple, MM. Brame et Testelin ont échangé des lettres d'une extrême violence. Les agissements de M. Testelin à la Chambre ont donné la mesure de la manière dont il entend traiter ses collègues; aussi n'y a-t-il pas à s'étonner du ton des lettres par lesquelles il a forcé M. Brame à lui répondre par l'exposé de faits d'une telle gravité, que M. Testelin a cru devoir envoyer des témoins à son concurrent.

Parmi les témoins se trouvait le général Faidherbe, qui se présentait en concurrence à M. Brame, dans un des cantons du département.

M. Faidherbe, qui sait faire des distinctions si subtiles entre les différentes manières de servir un gouvernement et d'en recevoir des grades et des croix, tout en votant contre lui, aurait dû comprendre combien le mandat qu'il acceptait le mettait dans une fausse position.

Bref, M. Brame accepte le duel, mais à condition que M. Testelin comparaitra d'abord devant un jury d'honneur, et prouvera que sur le champ de bataille de Corbie il n'a pas, par prudence, échangé ses insignes de commissaire extraordinaire de la République contre le brassard moins compromettant de la société de secours aux blessés.

La commission s'est occupée de la nomination provisoire du duc de Penthièvre au grade de lieutenant de vaisseau.

On était d'accord pour blâmer la précipitation avec laquelle a agi le Président de la République.

Les règlements sont formels; nul ne peut entrer dans l'armée ou dans la marine avec un grade, quel qu'il soit, sinon en sortant, des écoles spéciales.

Le fils du prince de Joinville était lieutenant au titre régulier dans la marine des Etats-Unis, mais il ne pouvait entrer dans la marine française que comme simple élève, à moins d'une loi: or, cette loi, l'Assemblée seule a le pouvoir de la voter.

On lit dans le Soir :

« Nous apprenons que M. Ernest Picard va être appelé à un poste diplomatique de haute importance. Il ne s'agit de rien moins que de l'ambassade d'Italie. »

La note du journal officieux coïncide avec la dépêche suivante de l'agence officieuse de télégraphie :

« Versailles, le 13 octobre. — On considère comme probable que M. le comte d'Harcourt ne retournera pas à son poste d'ambassadeur de France à Rome. » (Agence Havas).

Si les deux nouvelles reviennent à dire qu'il n'y aura plus désormais qu'un seul ambassadeur (M. Ernest Picard!), accrédité à Rome près du Saint-Siège et près de Victor-Emmanuel, c'est un double coup de foudre pour les catholiques; mais nous voulons douter que M. Thiers se permette de prendre une résolution aussi grave en l'absence de l'Assemblée.

Un journal bonapartiste demandait récemment qu'on jugeât tous les ministres qui ont été au pouvoir depuis la déclaration de guerre jusqu'à la capitulation de Paris. Il ne serait pas impossible,

en présence des révélations de M. Benedetti, que le gouvernement prit une résolution dans ce sens. Quelques personnes prétendent que la question a été agitée en conseil des ministres. S'il était vrai, comme l'affirme l'ex-empereur, que la plupart des pièces publiées par l'honorable ambassadeur ne lui ont pas été communiquées, la responsabilité du ministère Ollivier serait vraiment écrasante.

Le public, affriandé par les réclames du livre de M. Benedetti, espérait y trouver la fameuse dépêche relative à « l'affront » que le roi de Prusse aurait fait à l'ambassadeur français et qui fut, sinon la cause déterminante, au moins le prétexte immédiat de la guerre. Attente trompée, après bien d'autres. Aucune nouvelle du télégramme porté à la tribune par M. de Grammont, mais une longue missive de M. Benedetti, narrant la rencontre du roi et du diplomate dans l'allée des Tilleuls, et le refus opposé par S. M. à une demande de renoncement aux droits du prince de Hohenzollern. « Le roi, écrit M. Benedetti, s'est absolument refusé à y acquiescer, et j'ai pu me convaincre que je ne réussis pas à modifier les dispositions de Sa Majesté, qui a bientôt mis fin à notre entretien sur la promenade publique, en m'exprimant ses regrets de ne pouvoir faire ce qu'il a appelé une concession nouvelle et inattendue. » Il n'y a là nulle trace « d'affront ni d'impertinence. » Encore une fois, d'où est venue la dépêche mensongère et explosive du 13 juillet?...

L'Univers nous fournit des renseignements fort intéressants sur les intrigues de la secte nouvelle qui s'est déclarée en révolte ouverte contre le dogme de l'infailibilité pontificale :

« Les vieux, qui avaient pris pour organe le *Mercure rhénan*, rédigé, à Cologne, par Hoffmann, en style d'énergumène, vont créer une feuille hebdomadaire, à Munich, sous le titre : *Die Katholische Kirchenzeitung* (Gazette ecclésiastique catholique), destinée à défendre les intérêts vieux-catholiques dans les contrées du Midi.

« Les journaux, du reste, ne leur manquent pas : toute la presse antichrétienne leur est dévouée. La secte trouve, en outre, comme nous l'avons déjà dit, des soutiens dans certains conseils municipaux, parmi lesquels se distinguent ceux de Bude, en Hongrie, de Vienne et de Munich. Celui de Vienne a ouvert l'église de Gumpersdorf à l'apostat Anton, ajoutant qu'il permettrait aux Vieux, de célébrer dans toutes les églises dont il a le patronage.

« Nos lecteurs savent que les municipaux de Munich ont confié l'église Saint-Nicolas au docteur Friedrich Kaminski a pu se mettre en possession d'une petite église délaissée, et il y réunit, à certains jours, tous les curieux sans foi de Kattowitz, où Michelis a donné récemment deux conférences furibondes contre l'infailibilité et les jésuites. On ne sait trop si les négociations avec l'archevêque d'Utrecht aboutiront. Il est à croire qu'il s'est présenté des difficultés; car jusqu'à présent on ne voit pas qu'elles aient amené aucun résultat.

« La présence, à Munich, de lord Stanley, doyen anglican de Westminster, qui a eu différentes entrevues avec les chefs du mouvement, fait présumer que l'on cherche un point d'appui dans l'église anglicane.

« Le congrès du *Protestantensverein*, excoisance des loges maçonniques protestantes, composé de tous les libres-penseurs et athées de l'Allemagne, fait siennes les résolutions des vieux relatives à l'infailibilité et à la suppression des jésuites. Ce fait est très-digne de remarque. Évidemment un mot d'ordre est venu de quelque part pour établir un tel accord. »

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer qu'il y a dans ce mouvement de schisme un germe de complications fort graves et peut-être aussi fort imprévues.

Les Maures font tous leurs efforts pour chasser les Espagnols de la côte d'Afrique. Ils y sont bloqués par les tribus de l'empire du Maroc.

La place de Melilla est assiégée par plus de 1,500 hommes bien armés, et à l'abri de leurs tranchées, où ils ont des canons achetés récemment à Gibraltar.

Dans son rapport au ministre de la guerre, le gouverneur de la place assiégée a déclaré qu'il lui

était impossible d'exécuter une sortie. Le gouverneur de Malaya, très à portée de savoir ce qui se passe sur la côte d'Afrique, a corroboré ce sentiment de ses renseignements.

En conséquence de ces faits, trois bataillons d'infanterie et deux batteries d'artillerie montées ont reçu l'ordre de se rendre à Malaga et à Cadix, pour s'embarquer sur les transports de l'Etat.

De l'avis des militaires, ces forces sont insuffisantes. Une partie en a été confiée au colonel Carmona, un des guerriers de la Tertulia progresista, et que l'on tenait à éloigner de Madrid.

L'Europe ouvrirait-elle enfin les yeux ?

On lit dans la Presse :

« On raconte que la Russie, de plus en plus effrayée de l'ambition prussienne, songerait à conclure une alliance avec la Turquie, la France et le Danemark.

« L'Angleterre elle-même ne serait pas éloignée, dit-on, d'entrer dans ce système d'alliances. Le principal promoteur de cette alliance serait le général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople. »

Néanmoins, ne nous berçons point d'illusions. Le travail et l'ordre sont nos plus sûrs alliés.

AVEUGLES OU MENTEURS !

(Fin.)

Nous écrivions à un ami, le 1^{er} décembre 1864 : « Avez-vous vu la piteuse figure qu'a faite le *Siècle* en face du défi de l'Union de produire un exemplaire de la fameuse histoire qu'il attribuait au P. Loriquet, et où Napoléon I^{er} aurait été désigné comme marquis de Bonaparte, généralissime des armées de Louis XVIII. Il y a vingt ans, M. Passy s'étant fait à la chambre des Pairs l'écho de cette sottise, s'attira du P. Loriquet lui-même un démenti catégorique devant lequel il fut bien forcé de s'incliner. La secte révolutionnaire et impie fait à imprimer à Leipzig un histoire anonyme quelle a imputée à ce savant et digne religieux. Le *Siècle* n'ignore rien de tout cela, et cependant il revient à cette assertion mensongère; il y reviendra encore, et ses aveugles adhérents la répéteront à perpétuité. »

On comprend pourquoi nos adversaires jettent allègrement le nom du P. Loriquet dans leurs loyales discussions. Ce nom, cette fois, était une pointe à notre adresse; on jugera combien le trait était bien lancé, vif et spirituel. Ils s'agissait de la génération de 1789 de laquelle nous avons dit qu'elle avait gardé la sève de l'enseignement chrétien, ce qui fait que cette génération contrastait pleinement avec la génération actuelle qui, pour l'avoir rejeté, manque de virilité. Les hommes de 89 n'avaient point encore les vertus républicaines que nous voyons briller à cette heure d'un rayonnement particulier; cela est évident.

On veut absolument nous persuader que, du moment où l'on a inventé la triple devise : Liberté, Egalité, Fraternité, et qu'on l'a fait peindre sur les murailles, on doit être considéré comme éminemment vertueux. Mais nous examinons : la vertu est absente !

Les républicains du Nouveau-Monde, qu'on se donne comme exemple, appellent nos religieux et nos religieuses dans leurs écoles et leurs établissements de charité; ceux de Saumur les repoussent, et veulent détruire des institutions que les siècles ont respectées. Le monde glorifiait Saint-Vincent-de-Paul qui avait ouvert à la vieillesse des asiles pieux où elle trouvait, avec la paix de l'âme, les soins de la plus tendre charité; les prétendus amis du progrès jugent qu'il convient de rétrograder et de supprimer ces asiles pour rendre à leur liberté les personnes âgées. On les confiera à des mercenaires, on les exposera à l'égoïsme contemporain, on les rejettera dans les luttes de la vie; mais on les soustraira à l'influence religieuse ! Le désirent-ils ? Non ! On leur arrachera la suprême consolation des déshérités de ce monde; il faut qu'ils contribuent, eux aussi, au mouvement révolutionnaire qui « remue toutes les fanges » d'où les meneurs « sortent rayonnants aux yeux du monde étonné ! »

On nous donne quelques hommes comme les

précurseurs de la libre-pensée; indiquons en peu de mots leur caractère.

Pour Helvétius, la fraternité n'était qu'une spéculation. Il ne voyait avec Epicure dans l'amitié qu'affaire d'intérêt, et il prétendait avec Anaxagore que la supériorité de l'homme sur les animaux vient de ce qu'il a des mains au lieu de pattes.

Voltaire, hypocrite qui communiait à Ferney et blasphémait à Paris, et qui, pour se faire recevoir à l'Académie, en 1746, protesta de son respect de la Religion; infâme qui a tenté de souiller une des plus pures gloires de la France : Jeanne d'Arc; qui félicitait Frédéric de Prusse des victoires qu'il avait remportées sur les Français, et calomniait ses compatriotes pour flatter ce prince. Vil courtisan des rois qui souscrivait à leurs vices en se faisant l'adulateur de M^{me} de Pompadour et du Barry. Les révolutionnaires lui ont élevé, à l'instigation du *Siècle*, une statue à Paris. Ils le revendiquent comme une de leurs gloires, et il leur appartient bien, en effet. On ne peut cependant le considérer comme un modèle de fraternité.

Condorcet, mouton enragé, comme l'appelaient ses amis; de qui Rivarol disait qu'il écrivait avec de l'opium sur des feuilles de plomb; qui a osé lancer le livre le plus licencieux qui soit sorti de l'esprit de Voltaire, et que la République a fait mourir sur l'échafaud. C'est une victime de la fraternité révolutionnaire.

Francklin a eu l'idée stupide de faire bénir son fils par le patriarche de Ferney, se faisant ainsi l'admirateur et le complice de son impiété. Il avait composé dans sa jeunesse, alors qu'il n'était que simple imprimeur, une épitaphe révélant sa foi en la résurrection; à la fin de sa vie, il recommanda de la placer sur son tombeau. Lorsque se manifestèrent les premiers symptômes de la révolution américaine, il avait proposé au congrès de Washington des mesures conciliatrices, et fut accusé de royalisme.

On ne nous a pas nommé les initiateurs à la science sociale. La science sociale, au point de vue révolutionnaire ? Qu'est-ce que c'est que cela ? Où en sont consignés les principes ? Un de nos conseillers municipaux nous disait, il y a quelque temps, qu'on était en train de créer cette science d'où résulterait..... la paix universelle ! Brave homme !

Nous sommes accusé de préjugé invétéré et d'injustice, parce que nous n'admettons pas que l'on puisse se dire croyant (homme de foi), quand on n'admet pas « un mot du dogme » que la Religion enseigne. En effet, le sens commun ne montre-t-il pas que l'on n'est pas un homme de foi quand on ne croit à rien qu'aux billevesées de son esprit ? A défaut de sens commun, le dictionnaire le dirait. Mais que l'on juge de la portée d'esprit d'un personnage qui se dit chrétien, tout en niant le fondement même du christianisme. Que l'on se fait de tort, quand on veut combattre la vérité ! Après cela, il est stupéfiant de voir l'homme qui conteste la révélation, et par conséquent ne reconnaît pas qu'il y ait dans le monde quelque chose de supérieur aux conceptions humaines, parler d'étude sévère du juste, du droit et du devoir, d'éducation morale, de beau idéal ! Où est le type qu'il faut suivre ? Le connaît-il, lui, qui, comme nous l'avons vu, a une morale si élastique, et montre une droiture si douteuse ?

La vérité est immuable, et l'on vient nous parler de vérités nouvelles, de principes nouveaux ! Ils ne veulent pas rester immobiles : c'est une idée fixe. Le champ de la vérité est pourtant assez vaste pour que toutes les facultés s'y exercent à l'aise; ils veulent en escalader les barrières et courir les buissons de l'erreur; soit; mais quel homme sensé les suivrait ?

Disons en terminant que l'homme de bien ne reconnaît pas le sens religieux dans ces chants qui mêlent les accents de la haine, des menaces de vengeance et de mort, à l'expression de l'amour de la Patrie; et avouons que c'est encore là une preuve que la morale libre-penseuse est plus large qu'honnête.

Un des côtés par où brillent nos contradicteurs, c'est l'incohérence; nos lecteurs en constateront.

Nous avons relevé tous les points d'une réplique qui n'a répondu à rien. La tâche a été

longue; mais la vérité valait bien cela, et nous sommes prêt à lui consacrer tout ce que nous avons de courage et de force.

M. A.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Dans la dernière séance de la commission de permanence, tenue sous la présidence de M. Saint-Marc-Girardin, le ministre de l'agriculture et du commerce a répondu, au sujet de l'état des récoltes en France, que le déficit ne dépasserait pas 12 à 15 millions d'hectolitres; que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de s'alarmer, les pays étrangers et surtout la Hongrie pouvant aisément suppléer à ce déficit.

— Dès son arrivée au ministère de l'intérieur, M. Casimir Périer s'est enfermé avec son chef de personnel.

Le résultat de cet entretien est qu'il paraît sous peu de jours, croyons-nous, un grand travail de remaniement préfectoral.

Six préfets et vingt-trois sous-préfets nommés par Gambetta resteraient, dit-on, sur le carreau.

Ils seraient remplacés par des hommes connus, et qui ont déjà fait leurs preuves comme administrateurs libéraux et intelligents.

— Des employés du gouvernement s'occupent en ce moment, par ordre de M. Thiers, de dresser la liste des tirages de tous les journaux de Paris et de la province. On compte que ce travail sera entièrement terminé vers la fin du mois. Le gouvernement veut ainsi suppléer aux renseignements que lui fournissait l'administration du timbre, et qui lui font maintenant défaut.

— Le duc d'Aumale, qui était depuis quelque temps dans le Bourbonnais, est en ce moment à Chantilly, dont il surveille les réparations.

Dans peu de jours, le duc sera de retour à Paris.

— On sait que les fenians viennent de tenter un nouveau soulèvement au Canada. Un de leurs corps, commandé par le général O'Neil, a été fait prisonnier.

C'est un ancien officier garibaldien qui fit en 1860 la campagne de Sicile et la campagne du Voltur.

Il a pris part depuis aux différents mouvements des fenians en Irlande, et a même été arrêté en 1868.

Échappé de la prison de Dublin, il passa en Amérique, où il exerce depuis deux ans une influence énorme sur ses compatriotes irlandais.

O'Neil est âgé d'environ quarante ans.

— On sait que le prince Napoléon vient d'être nommé conseiller général à Ajaccio.

On aurait néanmoins tort de s'émouvoir de ce mandat à lui confié par des électeurs qui ont sans doute la bosse de la fidélité, mais auxquels manque absolument celle de la jurisprudence. Le prince, n'ayant pas de domicile légal en France, et par conséquent ne payant pas de contributions, est, par cela même, inéligible. Il ne pourra donc siéger.

(Figaro.)

— Un projet va être très-prochainement présenté au conseil des ministres par le Président de la République, tendant à la formation de deux nouvelles écoles militaires, l'une à Marseille et l'autre à Montpellier. De toute manière, dit la *Liberté*, l'école militaire sera complètement réorganisée. Il est probable que tout élève, avant d'être admis, devra passer un an ou deux sous les drapeaux, comme simple soldat, ou sortir des Ecoles spéciales comme celle de la Flèche. C'est à l'initiative du général Chanzy qu'est dû ce projet. On sait qu'en effet celui-ci travailla assidûment avec le Président de la République à la réorganisation de l'armée.

— D'après le *Soir*, la proposition de M. Peltreau-Villeneuve concernant l'abrogation de la loi sur les coalitions des patrons et des ouvriers sera soumise à l'examen de l'Assemblée dès sa rentrée.

— Bien qu'on ait nié absolument les manifestations bonapartistes du banquet de Satory, il n'en est pas moins vrai que des cris de : « Vive l'empereur ! » ont été poussés.

Que ce fait constitue un crime, nous n'irons pas jusqu'à l'affirmer, car il nous semble plutôt indiquer un certain désordre dans les facultés intellec-

tuelles. Mais la vérité est que deux des officiers qui ont cru devoir laisser déborder en cris moins coupables que rétrospectifs leur enthousiasme pour le plus encombrant des bagages de l'ex-armée du Rhin ont donné leur démission.

— On annonce l'apparition prochaine d'un nouveau journal, la *Volonté nationale*, qui serait dirigé par M. Amédée de Cesena. Cette feuille aurait une tendance orléaniste très-accusée.

— Voici, en résumé, les décisions prises par la commission chargée de réviser les grades accordés dans l'armée par le gouvernement du 4 septembre : onze généraux de division seraient mis à la retraite, et onze replacés dans les cadres des généraux de brigade. Neuf généraux de brigade reprendraient l'épaulette de colonel.

— A partir de lundi, quatre nouveaux conseils de guerre fonctionneront, deux à St-Cloud, un à Rueil, un à Chartres. Le chiffre des relaxations, quoique plus restreint à mesure qu'on arrive aux dossiers des insurgés les plus compromis, est de 125 à 150 par jour.

— Rossel a laissé passer les délais assignés aux pourvois en révision ou en cassation. Il refuse obstinément, malgré les instances de sa mère et de sa sœur, de signer un recours en grâce. On croit cependant que sa peine sera commuée, ainsi que celle de Lullier. On mande de Genève que Protot, ministre de la justice sous la Commune, a réussi à passer en Suisse.

— Les évasions incessantes de communeux ont eu pour premier résultat d'aggraver la situation de leurs anciens co-détenus. Ainsi, à Versailles, les visiteurs ne sont plus admis qu'un à un auprès des prisonniers, et on les fait accompagner d'un gardien chargé de surveiller de près tous leurs faits et gestes.

Comme ce service de surveillance est extrêmement fatigant pour la troupe qui en est chargée, il est probable qu'il va être construit aux chantiers et à la ménagerie un certain nombre de parloirs cellulaires grillés, sur le modèle adopté pour les prisons.

Le projet est à l'étude, et — selon toute vraisemblance — n'y restera pas longtemps.

— On sait que le dernier dîner chez M. Thiers, auquel assistaient les membres de la commission de permanence, réunissait trente-neuf convives à la table du Président.

« — Pourquoi pas quarante couverts ? demanda un indiscret.

« — Je n'ai garde, répondit M. Thiers. Ils se prendraient pour des académiciens et se croiraient immortels. »

— M. Jules Simon a éprouvé avant-hier soir une émotion terrible.

Il sortait de l'Odéon par une pluie battante. Tout-à-coup, ô bonheur ! il avise un cocher, l'appelle, monte en voiture, et s'étend sur les coussins, heureux de se sentir à l'abri.

Une fois en route, ses yeux se portent par hasard sur la petite pancarte fixée à l'intérieur du véhicule.

Il pousse un cri et s'évanouit.

La pancarte portait le n° 606.

On dit qu'une fois rentré chez lui, M. Jules Simon a fait appeler M. Ducoux, et lui a ordonné de supprimer ce numéro.

— La réception de M. Emile Ollivier à l'Académie n'est pas indéfiniment ajournée, comme l'ont prétendu certains journaux.

Seulement, le dernier des ministres de l'Empire n'étant pas prêt à prononcer en ce moment le discours qui doit contenir l'éloge de son prédécesseur, il a fait prier l'Académie de vouloir bien lui accorder un sursis pour qu'il puisse se mettre en mesure.

Les amateurs de tournois littéraires et politiques seront donc obligés d'attendre quelque temps encore ; il est certain que la séance de réception de M. Ollivier sera très-recherchée et que le nombre des solliciteurs sera beaucoup plus grand que celui des élus.

L'année dernière, cet événement eût ressemblé à un triomphe ; cette année, il servira de prétexte au déchainement des passions les plus violentes contre ce malheureux auteur de la guerre de 1870. Comme ces alternatives de gloire et de malheur démontrent la fragilité des choses humaines !

— Un souvenir de la guerre — en province.

La scène se passe n'importe où, — mettons en Normandie.

Le général P... arrive un beau matin au milieu de ses soldats, campés dans une vaste plaine.

« — Eh bien, dit-il à son aide-de-camp, et les hauteurs ? où sont les hauteurs ?

« — Quelles hauteurs, mon général ?

« — Pour battre l'ennemi ! Comment voulez-vous que je batte l'ennemi sans hauteurs ?

« — C'est qu'il n'y en a pas ici.

« — Alors, replions-nous ; il me faut des hauteurs, moi je ne connais que ça. »

Et l'on se replia.

— Une remarque curieuse.

Dans un certain nombre d'arrondissements, et principalement à la mairie des Champs-Élysées, les mariages entre Prussiens sont dans la proportion de quatre sur dix.

Presque tous domestiques.

Décidément, les Allemands reviennent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le résultat du scrutin de ballottage pour le conseil général dans le canton de Vihiers.

VOTE DU 15 OCTOBRE.

Communes.	Lambert-Lesage.		Pontgibault.	
	Voix	Voix	Voix	Voix
Aubigné	49		32	
Cernusson	43		31	
Les Cerqueux	56		57	
Cléré	63		44	
Coron	172		177	
La Fosse-de-Tigné	81		6	
Saint-Hilaire-du-Bois	64		156	
Montilliers	26		116	
Nueil	390		28	
Passavant	46		25	
Saint-Paul-du-Bois	53		167	
La Plaine	38		179	
La Salle	130		79	
Somloire	2		277	
Tancoigné	129		4	
Tigné	116		48	
Trémont	48		36	
Vihiers	100		187	
Le Voide	49		101	
	1655		1748	

M. Lambert-Lesage, élu aux dernières élections conseiller d'arrondissement pour le canton sud de Saumur, s'est décidé tardivement à poser sa candidature au conseil général dans le canton de Vihiers, cédant, en cela, comme il l'a dit lui-même dans sa circulaire, aux instances pressantes et répétées d'un grand nombre d'électeurs libéraux conservateurs.

Si le temps n'eût pas manqué à M. Lambert-Lesage, il est à croire que le succès ne lui eût pas fait défaut, car il ne s'agissait pour obtenir la majorité que de déplacer 47 voix.

Huit autres cantons de notre département avaient dimanche un scrutin de ballottage.

Ont été élus : aux Ponts-de-Cé, M. de Chemellier ; — à Noyant, M. Juchaux ; — à Seiches, M. Gaillard ; — à Cholet, M. Richard ; — à Saint-Florent-le-Vieil, M. Arnous-Rivière ; — à Monfaucon, M. Mayaud ; — à Châtauneuf, M. Le Chat de Tessecourt ; — au Lion-d'Angers, M. Rousier.

Par décret du Président de la République, en date du 7 octobre 1871, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur :

M. van Bavinchove, ancien auditeur au conseil d'Etat, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Chapelle ;

M. Chapelle, sous-préfet de Chinon, est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Ussel (Corrèze), en remplacement de M. Mettas, mis en disponibilité.

M. le préfet d'Ille-et-Vilaine vient d'adresser à MM. les sous-préfets, maires et commandants de gendarmerie la circulaire suivante, relative à la répression de la mendicité et du vagabondage :

« MESSIEURS, un assassinat commis ces jours derniers, aux environs de Rennes, démontre une fois de plus la nécessité de prendre des mesures

sévères pour empêcher les mendiants et les vagabonds de parcourir les campagnes, où ils sont un véritable sujet d'effroi pour les cultivateurs.

« D'un autre côté, un arrêté préfectoral, à la date du 30 novembre 1869, prescrit de mettre à la disposition de M. le Procureur de la République tout individu valide ou invalide qui aura été surpris implorant la charité publique. »

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 16 septembre au 13 octobre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
	BOUCHERS.								
	MM.								
1	Remare.	3	2	6	6	8	32	5	64
2	Tessier (1).	6	1	5	5	7	29	13	39
3	Touchet.	1	5	1	2	19	7	29	3
4	Vaillant.	1	1	1	2	2	1	2	
5	Corbineau.	2	2	7	2	6	34	8	61
6	Laigle.	1	1	5	1	2	15	6	28
7	Prouteau.	1	2	4	5	13	13	14	
8	Chalot.	1	8	8	5	18	9	31	
9	Pallu.	1	1	6	3	25	6	37	3
	CHARCUTIERS.								
	MM.								
1	Dutour.							14	10
2	Baudoin.							6	
3	Baudoin-R.							11	12
4	Brunet.							2	7
5	Vilgrain.							4	
6	Sanson.							7	7
7	Sève.							2	9
8	Moreau.							10	14
9	Cornilleau.							3	6
10	Rousse.							2	6
11	Raineau.							3	9

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 16 octobre. — M. Pouyer-Quertier est arrivé hier matin.

On confirme que le paiement du 4^e demi-milliard s'effectuera dans la quinzaine.

Le consulat de France à Genève a répondu au prince Napoléon que le gouvernement ne s'opposerait pas à sa rentrée en France.

Huit candidats radicaux sont élus à Toulouse, à une forte majorité, et deux à Rouen.

Une note insérée au *Journal officiel* s'exprime ainsi :

« Quelques journaux affectent de connaître et de raconter ce qui se passe dans les séances de la commission de permanence. L'inexactitude de leurs récits démontre que le secret des délibérations est gardé, comme il convient.

« Il serait inutile et même indiscret de rectifier leurs erreurs ; mais nous ne pouvons pas laisser s'accréditer l'opinion que quelques membres de la commission sont toujours absents sans motifs légitimes. Les députés que ces journaux signalent habituellement comme inexacts et peu soucieux de leur mission, pourraient au contraire être cités parmi les plus assidus. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Voici le sommaire des gravures publiées par l'*Univers illustré* dans son numéro de cette semaine ; Vente à l'encan par des soldats prussiens au moment de leur départ ; Remise du fort de Nogent aux troupes françaises ; Défilé d'un convoi de provisions de l'armée allemande ; Inauguration du tunnel du mont Cenis, plan et coupe longitudinale du tunnel ; Arrivée du train des invités à Bardonnèche ; Revue comique du mois par Cham, douze bois, pleins de verve atirique et d'esprit ; puis la suite de l'émouvante série des souvenirs de la Commune, comprenant : l'Enlèvement des barricades de la place Vendôme ; un insurgé pris entre deux feux ; le Départ des visiteurs à l'arsenal de Satory. — Rébus, Problèmes d'échecs. — Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la partie littéraire de l'*Univers illustré* est à la hauteur de sa partie artistique, et c'est à juste titre que les fidèles lecteurs de l'*Univers illustré* le considèrent comme le véritable journal de la famille.

Abonnements, pour Paris et les départements : Un an : 20 fr. ; Six mois, 10 fr. ; Trois mois, 5 fr.

Le numéro de 16 pages : 50 c. — Par la poste : 55 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Le drame de M. de La Rounat, *Marceline*, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. L'auteur l'a fait précéder d'une Préface, qui est le résumé esthétique de son œuvre. C'est une vraie profession de foi dramatique et littéraire, un manifeste en faveur de la grande épopée inaugurée par les poètes et écrivains dramatiques de 1830, et dans lequel M. de La Rounat, s'appuyant des autorités de Victor Hugo, Balzac, et de l'auteur de *la Dame aux Camélias* et de *Diane de Lys*, revendique les droits de la passion dans l'art. Cette Préface rallumera sur plus d'un point des querelles littéraires, heureux retour vers les choses de l'esprit !

En vente chez Michel Lévy frères, rue Auber, 3, et à la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15 :

Mission de Phénicie, par Ernest Renan ; 5^e livraison, texte, feuilles 46 à 65, in-4°. Prix : 10 fr.
Barbares et Bandits. — *La Prusse et la Com-*

mune, par Paul de Saint-Victor. 1 vol. gr. in-18. Prix : 3 fr.

Récits d'un Soldat, par Amédée Achard. 1 vol. gr. in-18. Prix : 3 fr.

L'Oncle Philibert, histoire d'un peureux, 1 vol. de la collection Michel Lévy. Prix : 1 fr.

La Guerre en province pendant le Siège de Paris, 1870-1871 ; précis historiques par Charles de Freycinet, troisième édition. Un beau volume in-8°, avec des cartes du théâtre de la guerre. Prix : 7 fr. 50.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du **PAPIER WLINSI**. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

RHUM CAPILLAIRE contre la chute des cheveux, préparé par Jules Burgnion Neveu, marchand de cheveux. Rue Réaumur, 55, à Paris.

Cette préparation essentiellement hygiénique n'a aucune action funeste sur les organes. Destinée à prévenir la calvitie et à y remédier, elle ne contient aucune matière colorante.

Le Rhum capillaire arrête instantanément la chute des cheveux, en facilite la croissance, entretient la propreté de la tête, enlève les pellicules et les démangeaisons. (305)

LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

Marché de Saumur du 14 octobre.

Froment (l'h.) 77 k. 28 88	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74 27 75	— luzerne 50	—
Seigle 75 15 —	Foin (h. bar.) 780	100 —
Orge 65 11 50	Luzerne —	780 85 —
Avoine h. bar. 50 9 50	Paille —	780 80 —
Fèves 75 15 —	Amandes 50	—
Pois blancs . 80 36 —	— cassées 50	—
— rouges . . 80 40 —	Cire jaune . . 50	—
Graine de lin. 70 —	Chanvre tillé	—
Colza 65 —	(52 k. 500) —	à —
Chenevis . . 50 —	Chanvre broyé	à —
Huile de noix 50 k. —	Blanc	à —
— chenevis 50 —	Demi-couleur	à —
— de lin . . 50 —	Brun	à —

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	115 à 160
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870.	1 ^{re} id.	80 à 97
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1870.	1 ^{re} id.	75 à 85
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-B. et environs 1870.	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1870.		45 à 50

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870.		100 à 120
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité	140 à 200
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1870.		» à »
Varrains, 1870		80 à 100
Bourgueil, 1870	1 ^{re} qualité	90 à 120
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1870.		85 à 90
Chinon, 1870.	1 ^{re} id.	80 à 85
Id.	2 ^e id.	» à »

BOURSE DU 14 OCTOBRE.
3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 56 50.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 83 00.
5 p. 00 hausse 30 cent. — Fermé à 92 95.

BOURSE DU 16 OCTOBRE.
3 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 56 85.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 82 50.
5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 93 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 5 novembre 1871
à midi, en l'étude,

DIVERSES PARCELLES
Dépendant de la succession de la dame Fouassier-Boucheteau.

Commune de Distré.

Quarante-neuf ares 50 centiares de terre et vigne, au canton de la Maison-Blanche ;

Seize ares 50 centiares de terre et vigne, au même lieu, joignant Dézé-Boistmier.

Commune d'Artannes.

Cinq ares 50 centiares de vigne, en Poitou, joignant Maurice Milon ;

Quatre ares de vigne, sur les hauteurs de Crouziller, joignant Guibert et Chasle-Milon ;

Cinq ares 80 centiares de terre, aux Vertenaises, joignant le chemin des Vertenaises et Foucher-Coupas ;

Quatre ares 97 centiares de terre, à la Grise, joignant le chemin de Crouziller et Roger ;

Quatre ares 10 centiares de terre, au canton du Mureau, joignant Gasnault-Boudairon ;

Deux ares 45 centiares de terre, au canton de la Berme, joignant le chemin du Coudray à Rougeville, Vacher et autres.

Neuf ares 95 centiares de vigne, au canton de Crouziller ou les Vertenaises, joignant Dézé et le chemin de Crouziller ;

Et trois ares 55 centiares de pré, dans la prairie du Bourg, joignant le chemin de la Motte à d'Artannes, Moquin, Augereau.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISONS

Situées à Saumur, au port Chevallier, Occupées par MM. Unalserres, Millet, Grignon.

Ces maisons forment un ensemble qui s'étend de la rue de la Petite-Bilange au quai Saint-Nicolas.

Avec cour, remise et écurie, vastes hangars, magasins et ateliers. Superficie de 900 mètres.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (318)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, Située à Saumur, rue du Relais, Occupée par M. Ricordeau.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (319)

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ
DE L'ERMITAGE,

Située en les communes de Fontevault et Couziers.

Contenant 26 hectares, comprenant maison, terre et bois. S'adresser audit notaire. (320)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE
UNE JOLIE CLOSERIE

Près Fontevault,

Comprenant maison, terres et vignes, contenant environ 5 hectares 50 centiares. Détail facile. S'adresser audit notaire. (321)

A LOUER
Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER
Présentement,

Ensemble ou séparément,
MAISON DUVEAU-GIRARD

Rue Royale, n° 1,

QUATRE CHAMBRES, au premier étage, une mansarde ;

DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée ;

DEUX GRANDES CAVES, remise et écurie.

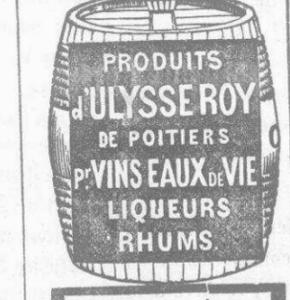
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Nouveautés.
MAISON GABORIT.

On demande un apprenti.

LE REPRODUCTEUR pour imprimer soi-même, dont Ragueneau est l'inventeur breveté, permet d'imprimer instantanément, avec une facilité inouïe de 1 à 1,000 exemplaires, écritures, plans, dessins, musique tracés avec l'encre sur papier comme à l'ordinaire. — Succès infailible garanti.

Prix selon format. — Rue Joquelet 5-7 et 10 Paris. (244)



RIELLANT,
Dentiste,
Quai de Limoges, 157, à Saumur.

GUÉRISON DES CORPS AUX PIEDS

M. MARILLET DE LA DAVIÈRE, **Pédicure**, se trouve à Saumur tous les samedis, de 11 heures à 2 heures, hôtel de la Promenade, rue Beaurepaire. (281)

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^{or}, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Phie Briand, aux Herbiers (Vendée).

A LOUER
Présentement,
UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

BENZINE J. GARDOT
DIJON
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M^{re} GONDRAND, rue d'Orléans ; à Angers, chez M. BAILLIE, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

Soulagement sensible dès le premier jour.
Pour en prouver l'efficacité
ON DONNE GRATIS **BONBON** SPÉCIAL CONTRE LA **TOUX** COLOMER PHARMACIEN R. Montmartre, 103 PARIS. (323)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A LA VILLE DE PARIS

TOILES, CONFECTIONS HOMMES, Draperies. SOIERIES, CONFECTIONS DAMES, Nouveautés.

GROS ET DÉTAIL **Place Saint-Pierre,** GROS ET DÉTAIL

SAUMUR
MERCERIE. **ARTICLES pour MARIAGES** **BONNETERIE.**

Les propriétaires de cette maison ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils arrivent de fabriques avec un choix considérable de nouveautés de toutes sortes.

Ces marchandises, malgré la hausse très-grande qui existe sur tous les tissus, seront vendues sans augmentation de prix.

CHOIX IMMENSE DE CONFECTIONS

POUR

Hommes, Jeunes gens et Enfants.

Vêtements complets, Pardessus, Macfarlanes, Vareuses, Cabans, Pantalons, Gilets, Chemises, Cravates, etc., etc.

Tous ces articles, en très-bonne draperie, parfaitement coupés et cousus, seront vendus moitié moins cher que chez tous les tailleurs.